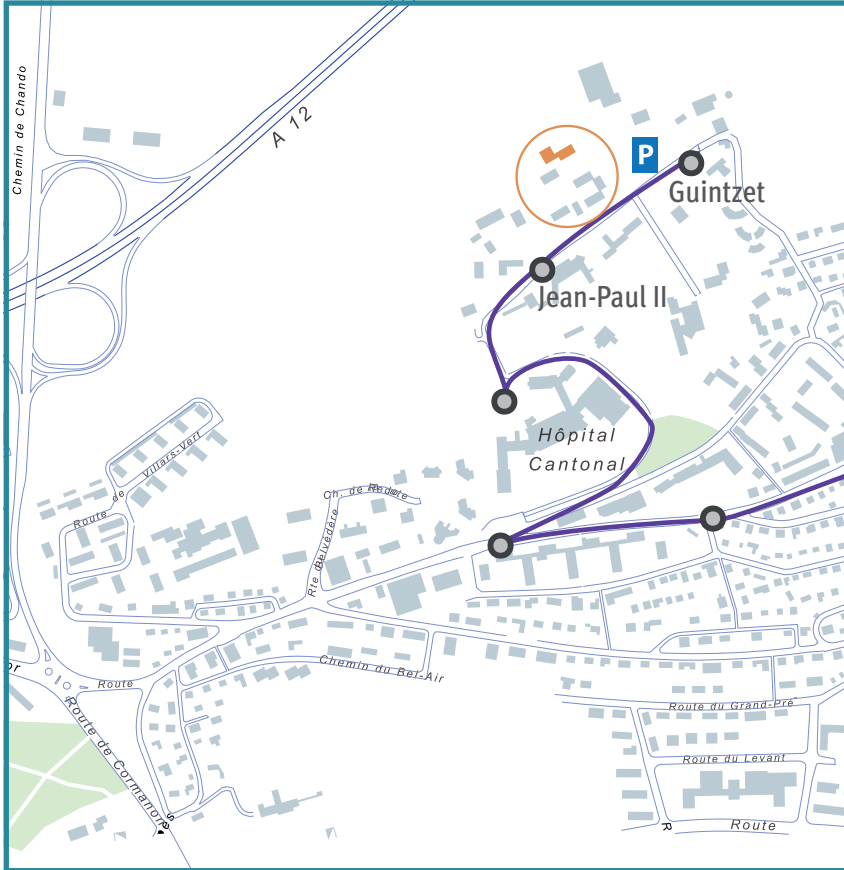


St. Joseph

Av. Jean-Paul II, 9, 1752 Villars-sur-Glâne



Bus

Ligne 6 Guintzet terminus

Voiture

Veillez stationner votre véhicule exclusivement sur la place de parc des installations sportives du „Guintzet“ qui se trouve à 2 minutes à pied de la piscine.

Départ

Nous sommes hôtes d'une résidence pour handicapés et nous vous prions donc de bien vouloir respecter le silence dès 20h00.

Vestiaires

Les dames utilisent la première cabine à gauche
Les hommes utilisent la cabine située au font du couloir

Généralités

- La saleté (également non-visible) sur les chaussures et les habits favorise la vie des bactéries dans une piscine chauffée et humide, et peut par conséquent provoquer des mycoses ou d'autres maladies. C'est la raison pour laquelle seule les personnes portant un costume de bain sont admises dans l'aire de la piscine. Cette règle s'applique également pour des visites d'une „courte durée“ ou pour les accompagnants. Soyez un exemple pour d'autres utilisateurs, particulièrement pour les enfants.
- **Prenez une douche sans produit de douche avant d'aller dans l'eau. Un simple passage rapide sous l'eau ne suffit pas. Chacun doit prendre le temps de se frotter avec les mains sous la douche.**
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire pour les personnes qui ne veulent pas mouiller les cheveux.**
- La consommation d'aliments et de boissons est strictement interdite dans la piscine.
- Veillez s.v.p. déposer les déchets (y compris les langes) dans les récipients mis à disposition.
- Veillez informer votre monitrice/moniteur sur des particularités telles que troubles cardiaques, verres de contact ou autres.
- Dans l'eau sont uniquement admises les personnes suivant un cours, et cela seulement pendant le cours. Une surveillance en dehors des cours n'est pas organisée.
- L'assurance-accident est à la charge du participant. L'organisateur décline toute responsabilité.
- Protégez vos effets personnels et vos objets de valeur.
- Des chaussures de bain sont autorisées dans la piscine à condition qu'ils n'ont pas été portés au préalable à l'extérieur, c.à.d. en dehors de la zone mouillée de la piscine. Les chaussures doivent être propres et vous devez les mettre avant de passer le pédiluve.